Arrêté n. 90-3 du Directeur des services judiciaires du 19/03/1990 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 9749 du 9 mars 1990 portant règlement de la maison d'arrêt

(Journal de Monaco du 23 mars 1990).

(Implicitement abrogé par l'arrêté du Directeur des services judiciaires en date du 3 juin 2005).

www.legimonaco.mc - Mentions Légales - Nous contacter - Tous droits reservés Monaco 2015
Contenu du site à jour au Journal de Monaco en date du 27 mai 2022